

**PROCÈS-VERBAL**  
**COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE**  
**VITROLLES, 21 JANVIER 2006**  
**Entériné par le CDN des 4 et 5 février 2006**

**Représentation des régions :**

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Pascal YAN
Corse :	Jean Pierre VIGNOCCHI
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France Picardie :	Patrick LAMERAT
Pyrénées Méditerranée:	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle-Calédonie :	Claude MARTIN
Nord Pas-de-Calais :	Bruno ENGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	René CAVALLO
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône Alpes Bourgogne Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

**Sont également présents :**

BAHUET Eric, IN ; CAVALLO René, IN, directeur technique national ; CAYOL Jean-Claude, IN ; DESPRETS François, IN ; DI MEGLIO Fred, IN ; DUBOC Claude, IN et responsable national des sujets MF2 ; FAUVEL Yvon, IN, suppléant au président de la CTN ; BERGMANN Eric, vice-président de la CMPN ; FERCHAUD Christian, IN; IMBERT Francis, IN ; JONAC Jean-Claude, IN ; MONESTIEZ Pascal, IN et responsable plongée enfants; MONTAGNON Jean-Pierre, IN et responsable national TIV ; POTHIER Richard, IN.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, Président de la Commission Technique Nationale.

## 1) Approbation du PV de la réunion CTN du 17 septembre 2005.

Le procès-verbal de la réunion de CTN du 17 septembre 2005 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

## 2) Présentation Manuel du Moniteur 2006, calendrier 2006 et budget prévisionnel 2006.

Manuel du moniteur 2006 : La prochaine mise à jour sera disponible courant février. Le Manuel sera alors téléchargeable sur le site de la CTN. Toutefois le webmaster de la CTN, Jean-Pierre Montagnon, a d'ores et déjà incorporé la plupart des modifications ou apports réalisés par la CTN en 2005, et rendus exécutoires par le CDN.

Calendrier 2006 : Ce calendrier a été diffusé en encart de Subaqua, édition janvier 2006.

Une réflexion est faite sur le positionnement des stages initiaux nationaux de formation des MF2 en regard du calendrier. Les CTR Bretagne Pays de Loire, Atlantique Sud, Provence-Alpes, sont concernées. La remarque de Jean-Louis Blanchard est qu'il est peut être dommage que les 2 stages initiaux nationaux se suivent quasiment. Pourquoi pas un stage initial national pendant l'automne ?

5 examens de MF2 sont programmés, 3 en métropole et 2 outre-mer. Les examens outre-mer sont ouverts aux candidats extérieurs, le voyage restant aux frais de ces derniers.

Les bulletins d'inscription au MF2 sont disponibles et sont présentés par René Cavallo :

- Stage initial : Inscription directe auprès du centre.
- Stages finaux et examens : Dossiers à retirer auprès des CTR, y compris pour l'outre-mer.
- Coût identique pour les stages et les examens de métropole, quel que soit le lieu géographique (cela est dû à la volonté de JL Blanchard, qui a obtenu une nette augmentation du budget prévisionnel CTN pour 2006. Voir pièce jointe « budget prévisionnel CTN 2006 »).

RIPE 2006 : Du 26 octobre au 29 octobre 2006 à Niolon. La volonté du Comité Directeur National est de maintenir les RIPE, mais en pariant sur la transversalité entre toutes les Commissions Nationales. Cette manifestation est à relayer fortement dans les régions, car les RIPE rénovées se doivent d'être un succès ! Une réunion préparatoire est prévue à la mi-mars pour finaliser le programme et les modalités. Forte communication en Assemblée Générale Nationale, dans Subaqua, par courrier aux clubs, et surtout : grâce aux présidents de CTR chargés de promouvoir cette manifestation !

Budget prévisionnel : En hausse cette saison : + 2,55%  
Postes en hausse : MF2 (dotation journalière)  
TIV (146%)

*Annexe 1.*

### Règles de remboursement mis en place en 2006 :

Déplacement			Hôtel	Repas
Avion	Train	Voiture		
Non (*)	2 <sup>ème</sup> classe+ couchette+frais de réservation	0,20 euros du km + péages justifiés. Plafond SNCF	1 nuit d'hôtel à 70 euros si accord	repas à 25 euros chacun si accord

(\*) Si l'avion est utilisé, c'est le remboursement au tarif SNCF 2<sup>ème</sup> classe+couchette qui est appliqué. Les tarifs mentionnés sont des maxima appliqués au remboursement des frais réellement engagés et justifiés.

Les dépenses ne peuvent être engagées qu'avec accord préalable du Président de la CTN, ou après convocation à une réunion de la CTN ou à une AG.

### **3) Questions et Infos du CDN en date du 05 novembre 2005 :**

#### **Questions :**

a) Mise en chantier d'un brevet entre le baptême et le niveau I ?

Réponse de J-L Blanchard au CDN :

Déjà envisagé par JLB lors du mandat précédent. Voici les extraits du projet en 2001:

« Étude de faisabilité concernant la création d'un brevet d'entrée fédéral :

Ce brevet concernerait le plongeur déjà baptisé mais non inséré dans un cursus niveau I

Ce brevet se déclinerait en 2 ou 3 plongées (situation typique du plongeur « 1 week-end » qui ayant été baptisé souhaite plonger encore une ou deux fois lors d'un séjour très court)

Ce brevet serait très attractif pour les professionnels ou les associations du bord de mer

Ce brevet ne rentrerait pas en concurrence avec l'architecture actuelle, son insertion dans un futur nouvel arrêté cadre étant hors de propos pour l'instant ».

À l'époque le projet ne pouvait arriver à maturité car il se heurtait à des contraintes réglementaires et statutaires (comment concevoir un brevet « exempt » de licence et de certificat médical ?)

Plan de travail arrêté par le CDN: réflexion JLB+A Delmas+J-M Broner+P Dunac, puis passage devant CTN pour valider les aspects techniques du projet.

b) Autonomie des niveaux III au-delà des 40 m : manque de formation ?

Réponse de J-L Blanchard au CDN :

Il y a effectivement une contrainte due aux articles de l'arrêté du 22 juin 1998.

Ce qui manque est le contrôle du niveau d'expérience préalable à la délivrance du diplôme. Le mettre mot est l'expérience. Donc, retour à un nombre minimum de plongées... ? Ce thème est traité au point numéro 14 du présent PV.

c) Organisation des niveaux IV par les Comités Départementaux et par eux seuls ?

Cette question vise les dérives observées par certains clubs ou certaines structures professionnelles en matière de gestion et de crédibilité des sessions.

Après débat, la décision est prise directement par le CDN. Voici le nouveau texte, exécutoire à compter du 1er janvier 2006 :

JURY :

Au moins deux MF2 et/ou BEES2 titulaires de la licence fédérale en cours de validité, **dont l'un au moins est Instructeur Régional délégué par la CTR responsable de l'examen.**

Un ou plusieurs MF1 ou BEES1 titulaires de la licence fédérale en cours de validité peuvent participer au jury, à condition qu'ils ne représentent pas plus de la moitié de celui-ci.

L'Instructeur Régional délégué par la CTR responsable de l'examen est chargé, entre autres, de vérifier les dossiers des candidats et la conformité du déroulement de cet examen. **L'un des membres du jury, au moins MF2 ou BEES2 licenciés, est nommé par le Président de CTR pour assurer la présidence du jury de la session.** Il peut, à ce titre, signer les feuilles de notes et les bordereaux pour l'ensemble des examinateurs ainsi que les attestations de conservation des groupes pratique ou théorique. **Nota : l'instructeur délégué par la CTR peut cumuler sa fonction avec celle de président du jury.**

Etc...

#### **Infos du CDN du 05 novembre 2005**

- Certificats médicaux pour la plongée enfants : en attente des travaux conduits par la CMPN et le Docteur B. GRANDJEAN.

- Dans les contenus de formation plongée enfants approuvés en CTN du 17 septembre 2005 et présentés par J-L Blanchard au CDN, l'alinéa suivant est supprimé : « 8 - Le Directeur de Plongée en milieu naturel est titulaire au minimum du Niveau 3 d'encadrement.

Lorsque la plongée se déroule en piscine ou fosse de plongée dont la profondeur n'excède pas six mètres, le Directeur de Plongée est titulaire au minimum du Niveau 1 d'encadrement ».

- Licences jeunes : spécificité 8/12 ans ; 10 euros à partir de 2007.

Ce thème amène une question de Philippe Bernardi (Côte d'Azur) : Rappeler la nécessité de la licence pour la délivrance des brevets jeunes.

Réponse de la CTN : La question est à poser au CDN.

#### **4) Rapport des jurys MF2 en 2005 (JCC).**

Jean Claude Cayol présente et commente le rapport des jurys des examens de MF2 pour la saison 2005.

Ce rapport, fort instructif, est disponible en téléchargement sur le site de la CTN. Un grand merci à Jean-Claude pour le travail fourni et la qualité de la synthèse (la synthèse est en pièce jointe).

*Annexe 2.*

#### **5) Règlement intérieur de la CTN (suite..).**

Ce point sera traité ultérieurement.

#### **6) Infos du Collège des IN: travaux en cours ; nominations ; cessation activité...(DHuron). Proposition de nominations au titre d'Instructeur Fédéral National, qui seront présentées au prochain CDN par le Président de la CTN :**

Patrick DUMAS, IN 158

Johannes VRIJENS, IN 159

##### **Proposition à la fonction d'Instructeur National Stagiaire**

Paul TERRIER Comité Bretagne - Pays de Loire

Philippe MARTINOD Comité Rhône-Alpes - Bourgogne - Auvergne

Patrick LAMERAT Comité Ile de France - Picardie

Yves GAERTNER Comité EST

##### **Mise en Cessation d'Activité d'instructeurs hors quota de participation**

Mme FABRE MOUREAU Claudine, Mr Patrick GASTOU et Mr Didier CHASSIN

#### **Débat demandé par le Président de la CTN au Délégué du Collège :**

1) Report de la limite d'âge à 60 ans pour les présidents de CTR s'ils sont IR et s'ils ont effectué une olympiade complète en tant que président de CTR : Les participants à la réunion ne sont pas favorables à cette possibilité.

2) Idée sur un moratoire de 2 ans pendant lequel les collèges régionaux recruteraient en priorité absolue des IRS Féminins ? Il y a 30% de femmes licenciées au sein de notre Fédération. Il faudrait trouver une solution pour favoriser (avec toujours les mêmes prérogatives que pour les hommes) l'accès en tant qu'Instructeur stagiaire. Les instructeurs présents soulignent la nécessité de réfléchir à l'accessibilité aux femmes à la formation de cadre de haut niveau dès le Niveau IV de plongeur. Le délégué demande au Président de la CTN s'il est envisageable de contacter les collèges régionaux via les présidents de CTR, afin d'établir un document sur les femmes susceptibles de présenter leur candidature dans les 2 ans.

#### **7) TIV et procédure service oxygène : présentation du document définitif (J-PMontagnon).**

La dernière version du document est à présent terminée et disponible en ligne sur le site de la CTN.

Jean-Pierre fait la synthèse et l'historique de ce travail.

Un point important : Les matériels utilisant un mélange sur-oxygéné jusqu'à 40% d'O<sub>2</sub> sont toujours considérés comme des matériels utilisant de l'air (« service air »).

Formation de formateurs TIV : Les CTR sont informées qu'il est peut-être préférable cette année d'envoyer un formateur en titre aux fins de recyclage en cas de carence de candidature.

**Le stage de formateur est programmé les 07, 08 et 09 avril 2006.**

Un CD rom « Formateur de TIV » mis à jour le 21 janvier 2006 est distribué à chaque CTR.

**8) La rénovation de la filière professionnelle plongée de loisirs ; conséquences.**

Jean-Louis Blanchard a largement communiqué sur le sujet (courrier exhaustif aux présidents de CTR par mel ; idem pour les IN ; grand dossier thématique dans Subaqua de janvier 2006)

Au niveau des futurs brevets d'état, 3 postes seront créés au sein de la nouvelle filière professionnelle. Un Niveau 3, et Niveau 2 CEREQ ainsi qu'un Niveau 4 CEREQ non précisé à l'heure actuelle. Ce premier niveau de moniteur qui reste à définir pourrait être positionné comme « accompagnateur en plongée loisir ».

Les conséquences de cette rénovation sont multiples :

Disparition du « BEES », et apparition du « moniteur professionnel ».

Redistribution des prérogatives des anciens BEES 1 et BEES 2.

La fédération défend le non déclassement des brevets actuels. Un énorme chantier s'ouvre alors, afin de redéfinir les différents niveaux fédéraux.

Un travail de réflexion générale sera initialisé dans les CTR à partir du mois de février, à partir de la sollicitation du Président de la CTN. Cette réflexion devra faire remonter les grandes lignes de pensée, et non pas dégager un travail précis sur les contenus de formation.

**9) Nom et définition de chaque brevet ou qualification (suite..).**

Bob Séverin manque d'éléments en provenance des CTR. Il est demandé à nouveau aux CTR n'ayant pas encore envoyé d'éléments de contacter Bob, afin d'étoffer la réflexion.

Une question doit être réglée en amont au niveau de la possibilité d'employer certains titres.

**10) États généraux de Toulouse : Cahier Blanc des jeunes et de la Fédé (PM).**

Pascal Monestiez fait le point d'avancement du dossier. Ce dossier retient des pistes, propositions et idées issues des états généraux. C'est un travail en pleine évolution qui a l'énorme avantage de dégager de grands axes de travail.

Une analyse fine des freins à la pratique de l'activité fédérale fait ressortir des points clé à approfondir, et des voies d'amélioration à explorer.

Un document final (le cahier blanc des jeunes et de la Fédé) sera publié et proposé en téléchargement sur le site de la CTN.

J-P Montagnon a d'ores et déjà mis le nouveau chapitre "jeune plongeurs" du Manuel en ligne.

Bertrand Martin (Président CTR Normandie, présent aux Etats Généraux de Toulouse) propose de faire réaliser à ses étudiants une enquête sur les attentes des jeunes (il est prof en IUT et l'enquête serait réalisée par ses étudiants par téléphone sur un échantillon représentatif tiré du fichier fédéral) Jean-Louis pense que c'est possible mais demande une proposition chiffrée à Bertrand avant d'aller plus avant.

**11) Projet BD.**

Jean Louis Blanchard présente ce projet et son état d'avancement. Cette BD dédiée à la plongée enfants à la FFESSM doit être un outil de promotion très intéressant pour notre activité.

Pour que la BD puisse avoir le label de la FFESSM (« ouvrage officiel »), il faut que dans une première étape les groupes de travail « plongée jeunes » vérifient qu'il n'y a pas de "maladresse" au niveau du scénario, ou des dessins représentant des gestes techniques malencontreux. J-L Blanchard va se caler avec les auteurs pour mettre en place le suivi.

### **12) La transversalité et les Commissions Nationales.**

Sur la demande du président de la fédération, Roland Blanc, les Commissions doivent concrétiser un travail transversal. Il leur est demandé de consacrer au moins une réunion annuelle à cela. La création d'une mallette pédagogique est d'actualité, afin de faciliter les échanges entre commissions. Il s'agit de donner à chaque enseignant de discipline des éléments de base pour mettre en place des activités ne relevant pas de sa discipline.

### **13) Projet contenus de formation recycleurs fermés (E Bahuet).**

Le référent est Eric BAHUET. Cela signifie qu'Eric coordonne le groupe, les avancées du travail et le calendrier. Membres du groupe de travail : Patricia Breton, André Grousset, Pascal Chauvière, Jean Jastrzebski et Serge Césarano.

Ce groupe a en charge l'élaboration de contenus de formations fédérales.

Le matériel concerné est bien ciblé, et d'une distribution relativement restreinte.

L'achat de ce type de matériel est sous tendu à la présentation d'une attestation de formation à son utilisation. Il convient donc avant tout de s'assurer de l'aval du constructeur.

### **14) Plongeurs P2, P3, P4 : réhabiliter l'expérience préalable à la certification : décision.**

C'est la zone située entre 40 et 60 mètres qui pose problème, en termes d'expérience du vécu du plongeur. Ceci recentre le débat à partir du P3.

Intervention de René Cavallo : Il n'est pas possible, réglementairement, d'imposer un nombre de plongées minimum au-delà de 40 mètres avant une certification.

Philippe Bernardi amène le constat suivant : Les organismes certificateurs étrangers, surtout les anglo-saxons, se réfèrent énormément à l'expérience certifiée par le nombre de plongées portées sur le carnet de plongée.

Jean Louis Blanchard pose le problème des limites de la formation fédérale en termes de profondeur.

Daniel Huron soulève la question de principe de la pédagogie de transfert. Il précise que ce fonctionnement permet de rester en conformité avec l'arrêté tout en gardant les prérogatives de ces plongeurs, en termes d'espaces d'évolution.

Yvon Fauvel évoque la possibilité de proposer des formations complémentaires, après délivrance du niveau.

Une relecture du manuel du moniteur met en évidence l'existence d'une recommandation forte pour les titulaires du niveau 3 à évoluer, après certification, graduellement. Cette recommandation sera précisée, médiatisée, renforcée (et ajoutée sur le manuel pour le niveau 4 également). Une campagne d'information sera mise sur pied, notamment à travers la revue fédérale

### **15) Enquête MF1 nouveau : synthèse, prospective et améliorations (FDM).**

Fred Di Méglio présente les résultats d'une enquête nationale menée sur le MF1 nouveau. C'est avant tout un état des lieux, basé sur un questionnaire.

Des fonctionnements différents sont mis en évidence, au sein des différentes régions. Cela est vraisemblablement lié aux volumes de formations et d'examens, très disparates d'une région à l'autre.

Un prolongement de cette enquête se révèle nécessaire, dans le but notamment d'élargir l'éventail des candidats au MF1 observés lors de l'enquête.

*Annexe 3.*

## **16) Principe de validation des UC 4 à 7 dans le cursus MF1 : précisions et décision.**

Ce sujet, évoqué lors de la dernière réunion de CTN, a été reporté et doit donc donner lieu à décision aujourd'hui.

« *Peut-on valider, lors d'un stage en situation, des séances pédagogiques sans élèves véritables* ».

Après débat, la décision suivante est proposée et adoptée :

« Pour ces 4 UC, il est recommandé de faire travailler le stagiaire MF1 en présence de véritables élèves ».

## **17) Projet de règlement des jurys d'examen ; us et coutumes : décision.**

Le sujet est lourd et ne sera pas traité intégralement sur une seule réunion de CTN. Le Collège des IN a déjà produit un travail important et fourni une synthèse. Mais ce document porte uniquement sur les jurys MF2, et d'autre part il dépasse largement le cadre de l'objectif ; il faut donc l'utiliser comme pièce à joindre au dossier, et par ailleurs travailler sur le thème des jurys initiateur, niveau 4, MF1.

Un tour de table est fait afin de signaler les documents analogues existant dans les différentes régions. Il est demandé aux régions n'ayant pas répondu encore de prioriser ce travail.

Jean Louis Blanchard rappelle que cette demande est également faite par le Comité Directeur National, et qu'une réponse rapide est souhaitée.

Bertrand Martin, Pascal Yan et Yvon Fauvel constituent un groupe de travail chargé de présenter un contenu abouti lors de la prochaine réunion de CTN, le référent étant Yvan Fauvel.

## **18) Contenus de formation MF2 : le volet de la pratique : décision (C Ferchaud).**

Jean Louis Blanchard précise en introduction qu'il n'est aucunement question de modifier l'architecture des épreuves pratiques dans l'examen du MF2, et par conséquent tout ce qui dans le document de travail préalable présentait des modifications d'épreuves n'est pas débattu ici (exemple : attestations préalables validées pour pouvoir se présenter).

Ce qui n'empêche pas à ces idées de pouvoir être utilisées lors d'un prochain ordre du jour !

C'est un énorme travail réalisé par le Collège des IN réuni en Séminaire, et qui couronne une année de travail. Christian Ferchaud commente les différents points remarquables dans ce dossier.

Pascal Yan fait remarquer la référence constante aux épreuves d'examens et regrette la formulation de certaines compétences. Effectivement, le document relève davantage d'une documentation claire des épreuves pratiques de l'examen MF2, que d'une liste de compétences générales.

Après relecture, il est répondu que le texte proposé ce jour est titré : « Contrôle des acquis ».

Il est décidé de remettre en forme les titres de ces tableaux, sans parler de compétences, afin d'éviter la confusion à la lecture.

Pascal Yan estime que des épreuves sont trop détaillées dans leur forme écrite, par exemple l'emploi d'un bout pour certaines épreuves.

Christian Ferchaud explique qu'il s'agit de matérialisation de l'atelier, et en aucune façon d'une obligation de travailler sur un bout.

Jean Louis Blanchard propose que :

- Soient supprimées les références aux compétences sur les titres des tableaux.
- Sur le projet présenté la référence écrite au « bout » soit supprimée.
- C Ferchaud corrige le document avant de le mettre en pièce jointe au présent PV.

Cette proposition est adoptée.

2 voix contre : Les CTR Bretagne et Pays de Loire, ainsi que Centre. Aucune abstention.

*Annexe 4 (11 pages).*

## **19) Préciser les qualifications « équivalentes » dans le cursus Nitrox fédéral : décision.**

Ces « qualifications équivalentes » sont comprises comme étant des qualifications délivrées par les organismes reconnus dans l'arrêté, ainsi que ceux déjà portés aux tableaux d'équivalences, et nuls autres.

D'autre part, qu'il s'agisse de plongeurs souterrains licenciés à la FFESSM, ou plus généralement de plongeurs présentant des compétences connexes à la plongée aux mélanges (par exemple Marine Nationale, plongeurs classe 3 A et B de l'INPP, etc...), le principe de la prise en compte de l'expérience et des compétences est appliqué.

Sous réserve de conformité aux conditions communes (voir les conditions de candidature dans le Manuel du Moniteur), un dossier est proposé au Bureau de la Commission Technique Nationale.

Après un éventuel avis favorable, la qualification FFESSM visée est proposée au demandeur.

Cette décision est proposée au vote des CTR et adoptée à l'unanimité.

## **20) Questions diverses.**

**Publication « plongée enfants »**, auteur Pascal Enjalbert.

Pascal Enjalbert a écrit un ouvrage dédié à la plongée enfants, pressenti pour être édité en "Subaqua spécial". Cet ouvrage devrait être qualifié d'"ouvrage officiel FFESSM", comme pour la série des livres de plongée niveau 1 à 5 de Alain Foret et Pablo Torres.

Pour cela nous devons donner notre feu vert, et il y a urgence car nous avons dépassé la limite proposée par Pierre-Martin Razi en décembre.

Retour FERME et définitif au plus tard le mercredi 1 février 2006, directement à JL Blanchard, avec validation ou pas de ce texte.

Méthode:

- il ne s'agit pas de réécrire le bouquin!!!!

- il s'agit de faire la chasse aux fautes, imprécisions, problèmes de syntaxe, contresens, expressions malheureuses... etc

- il s'agit de signaler un problème de contenu (faute de sécurité, contradiction avec l'arrêté de 1998 ou avec le manuel du moniteur) et de proposer une correction ou une suppression.

- il s'agit de repérer toute affirmation relevant du thème des méthodes pédagogiques, et de ne pas la conserver (la CTN a par le passé décidé qu'on prônait la liberté pédagogique, d'où la volonté de ne pas mettre en avant une approche pédagogique, au détriment de tout autre).

Précisions:

-l'ouvrage sera crédité de "Pascal Enjalbert - CTN"

- le comité de lecture sera nominativement listé en page intérieure.

### **Question de la CMPN :**

Existe-t-il des particularités relatives au certificat médical de non contre-indication à la plongée subaquatique des jurys d'examens fédéraux.

Non, tout comme pour les moniteurs et jurys du brevet d'état.

### **Initiateur club (question de la CTR Normandie) :**

Dans le groupe « GC1 », il est demandé au tuteur de valider une compétence de sauvetage sans matériel spécifique (ex. épreuve de mannequin). Par contre, il n'est pas fait référence à des critères de réalisation et de validation. Ce manque sera comblé dans la prochaine édition du manuel : en appliquant les barèmes de l'initiateur « ancien ».

### **Information :**

- Le manuel de plongée au Nitrox, auteurs Jean Louis Blanchard et Jean Yves Kersalé, est réédité aux éditions GAP. Un exemplaire est remis à chaque président de CTR.
- Nitrox à Niolon : Le centre de Niolon fabrique à présent du Nitrox.

**L'assemblée générale annuelle de la CTN est fixée au samedi 01 avril 2006 à 8h00, lors des travaux de l'assemblée générale annuelle de la fédération, à Dijon.**

**La prochaine réunion de CTN est fixée au samedi 10 juin 2006, à Marignane (hôtel Best Western, Marseille Aéroport, Face Aéroport).**

Le secrétaire de la CTN, Denis Rançon.

**Diffusion du PV et des pièces jointes:** Présidents de Commissions Techniques Régionales, DTN, Délégué du Collège des IN, Suppléant de la CTN Yvon Fauvel, Secrétariat de la CTN : Denis Rançon.

**Attention : le PV est expédié aux personnes ci-dessus par courrier papier, et les pièces jointes sont expédiées aux personnes ci-dessus par E-mail.**

**Diffusion du PV pour info, sans pièces jointes :** Instructeurs Nationaux (diffusion faite par le Délégué du Collège), Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

## **PV de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 10 juin 2006 à Niolon (Bouches Du Rhône)**

### **Représentation des régions**

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Bernard NOWAK
Corse :	Jo VRIJENS
Côte d'Azur :	Absente
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Jean Michel OYHENART
Pyrénées Méditerranée:	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Claude MARTIN
Nord, Pas de Calais :	François DESPRETS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	Absente
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Jean Luc BESQUEUT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

### **Sont également présents :**

BERGMANN Eric, représentant de la CMPN ; FAUVEL Yvon, IN, suppléant au président de la CTN ; IMBERT Francis, IN ; MARTEAU Jean Paul, IN ; POTHIER Richard, IN ; RANCON Denis, IN .

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la commission technique nationale.

Compte tenu des horaires d'arrivées de certains représentants, Jean-Louis Blanchard propose de traiter d'abord les sujets d'information générale, et de ce fait l'ordre du jour n'est pas suivi dans l'ordre chronologique.

Denis Rançon, chargé du secrétariat, reprend la liste des représentants de CTR, région à région, et signale qu'il manque encore des indications pour certaines régions.

Pour celles qui ne l'ont pas fait, les CTR doivent fournir 3 noms : le Président, le Vice-Président, le Suppléant. Cela est particulièrement important en regard des articles IV.1.4, IV.1.5 et IV.1.6 du RI de la FFESSM, car les personnes ayant qualité pour siéger en CTN sont ainsi définies.

### **1) Approbation du PV de l'AG de la CTN le 1<sup>er</sup> avril 2006 à Dijon.**

Le procès-verbal de la réunion de CTN du 01 avril 2006 est approuvé à l'unanimité des présents ou représentés.

### **2) Règlement des jurys d'examens fédéraux (YF) : Décision.**

Les examens régionaux et nationaux sont parfois à l'origine de conflits. Un règlement est nécessaire pour clarifier et harmoniser le fonctionnement des différents jurys. Ce règlement doit avoir le double avantage de contractualiser plus précisément avec les candidats.

Un travail a été initié par le collège des instructeurs nationaux et présenté lors de la réunion de la CTN le 21 janvier 2006. Sur la base de ce travail, la CTN a confié à un groupe la formalisation d'une réglementation des examens fédéraux, dans le but d'harmoniser les conditions de réalisation des examens et d'évaluation des candidats, et de préciser les points sujets à des réclamations de certains candidats.

Composition du GT : Yvon FAUVEL : suppléant du président de la CTN, rapporteur du GT ; Bertrand MARTIN : président de la CTR Normandie ; Pascal YAN : président de la CTR Bretagne et Pays de la Loire. Enfin le texte a été revu par Jean-Louis BLANCHARD, président de la CTN.

Limites de la proposition : le domaine de la proposition du GT couvre les examens fédéraux de plongeur N4, initiateur club, MF1 et MF2, ainsi que toute autre action relevant de la compétence des commissions techniques.

La proposition ne traite (volontairement) pas de ce qui relève de la compétence de chaque CTR et de la pédagogie élémentaire nécessairement maîtrisée par les membres des jurys d'examen.

En complément des différents éléments de la réglementation des examens définis dans le manuel du moniteur d'une part, dans les PV de CTN d'autre part, la proposition permet à chacun de mieux comprendre son rôle dans la préparation et le déroulement des examens fédéraux, la conduite à tenir pour que les candidats puissent réaliser les performances attendues dans de bonnes conditions, que le jury puisse évaluer ces performances de façon objective et pertinente, puis délibérer sereinement en vue d'une décision pour chaque candidat.

Le document est présenté en deux parties, l'une réglementaire, l'autre pouvant faire l'objet d'une charte.

De nombreux débats et amendements ont lieu.

Sur un seul point, un vote est organisé ; il s'agit de la phrase :

- « les décisions concernant les candidats sont prises à la majorité simple des membres du jury. Cependant lorsqu'une note a été donnée par un jury d'atelier dans le respect des critères d'évaluation préalablement définis en commun, celui-ci peut exercer son veto à toute modification de la note ».

Résultats du vote concernant ce point : accepté par tous les représentants de régions, sauf la CTR RABA, qui demandait que la phrase soit ainsi libellée : « les décisions concernant les candidats sont prises à la majorité simple des membres du jury ».

Mis à part le point précédent, le texte est adopté à l'unanimité des présents ou représentés, et applicable dès son approbation par le CDN. Le retour d'expérience sera exploité lors de la réunion de CTN de septembre pour calages éventuels.

*Pièce jointe n°1 : « règlement et charte examens régionaux et nationaux ».*

**Commentaire** : à l'occasion des débats concernant le document précédent, il a été noté que si le rôle de contrôleur du délégué de CTR est clairement explicité dans le manuel du moniteur et dans le règlement des jurys régionaux, son rôle d'évaluateur ne l'est pas suffisamment. C'est pour cela que, conformément à notre nouveau règlement des examens régionaux et nationaux, il sera désormais rajouté que ce même délégué « participe aux épreuves de l'examen et à l'évaluation des candidats ».

**Commentaire bis** : à l'occasion des débats concernant le document précédent, Jean-Louis Blanchard a rappelé la « doctrine » du CDN en matière d'examens de niveau 4 et de délégation vers les structures : (Extrait du pv du CDN du 05 novembre 2005)

« le niveau 4 est un examen à vocation et à autorité régionales, éventuellement organisable par délégation à l'échelon départemental ou local (club, SCA),....

...confirme l'entière autorité du Président de CTR en la matière (acceptation ou pas d'une session, choix de l'instructeur délégué, etc...) ».

Ce qui est important est l'expression « EVENTUELLEMENT ORGANISABLE ». Autrement dit, ce n'est pas de droit qu'une structure organise et impose au Comité une session niveau 4. Autre élément important: ENTIERE AUTORITE DU PRESIDENT DE CTR concernant l' ACCEPTATION OU PAS DE LA SESSION.

### **3) Le pack découverte : Insertion dans le manuel du moniteur ? Décision.**

Jean Louis Blanchard présente l'architecture de ce pack, élément indispensable au développement de l'activité. Ce pack est à disposition des clubs et des SCA. Par ailleurs il paraît nécessaire d'inclure dans le Manuel du Moniteur une présentation des modalités de ce pack-découverte, en particulier en ce qui concerne les conditions techniques à l'usage des encadrants.

Après débat, le texte proposé par Jean-Louis Blanchard est accepté à l'unanimité des présents ou représentés.

Eric Bergman, représentant de la commission médicale et de prévention nationale, souligne sa réserve quand à l'expression « enseignement » citée dans le contenu du pack découverte.

*Pièce jointe n°2 : « pack-découverte pour Manuel du Moniteur ».*

### **4) Certifications FFESSM par moniteurs CMAS (JLB) : Décision.**

Les fédérations Cmas européennes ne pratiquent pas la reconnaissance totale et mutuelle de leurs moniteurs. En fait, beaucoup sont plus « sévères » qu'en France puisque non seulement elles ne donnent pas possibilité de délivrer des diplômes, mais elles ne donnent même pas directement de prérogatives pédagogiques, alors que nous le faisons en France (annexes de l'arrêté du 22 juin 1998). De ce fait, malgré les apparences, la France n'a pas beaucoup de leçons à recevoir en terme d'ouverture européenne.

Quelle est la situation de la FFESSM ?

La FFESSM, dans le total respect des arrêtés, reconnaît les moniteurs CMAS comme ayant plein droit d'enseignement, dès lors qu'ils sont membres de la FFESSM et suivent les règles prévues (certificat médical, notion de Directeur de Plongée, seul fondé à autoriser ou pas telle ou telle plongée, etc...).

En revanche, concernant les conditions de certification au sein de la FFESSM, notre fédération n'autorise pas ces moniteurs à délivrer nos propres diplômes.

Notons que la même situation concerne les moniteurs FSGT, et qu'il conviendrait de régler le problème aussi.

Comment ce problème est-il réglé actuellement par les fédérations Cmas les plus "ouvertes" ?

Réponse : en gros, les fédérations ne remettent pas en cause le bagage pédagogique, mais elles demandent que le moniteur démontre son appartenance (voire, son « attachement ») à la fédération dans laquelle il veut être intégré, et qu'il passe par un « cross over » c'est-à-dire un stage d'imprégnation et d'information, ce qui est tout de même la moindre des choses ! Quelle crédibilité aurait un moniteur à délivrer des certifications et des diplômes qu'il ne connaît pas. Et en quelle langue ?

#### Proposition de la CTN :

Nous devons aller plus loin en permettant, moyennant conditions, à **certains** moniteurs Cmas étrangers de pouvoir délivrer les diplômes de plongeurs FFESSM.

- cette ouverture doit concerner les moniteurs Cmas (et FSGT) qui rentrent **pour de bon** au sein de la FFESSM : licence, activité régulière en association, etc...

- il faut « impliquer » les clubs dans l'affaire. C'est via le président de club, qui atteste d'une activité effective au sein de la FFESSM, que les moniteurs potentiels seront repérables.

- on ne peut pas faire l'économie de la francophonie.

- il faut faire passer ces moniteurs par un stage sans examen (surtout pas, c'est vexatoire !), programmé au calendrier 2 ou 3 fois dans l'année, imprégner le moniteur étranger de l'environnement fédéral (les brevets ; leur contenu, le cadre réglementaire français...).

- il ne faut jamais, au grand jamais, donner le diplôme de MF1 ou de MF2, mais créer une carte de « moniteur Cmas associé à la FFESSM » (c'est un nom provisoire, le titre reste à créer...)

- il faut avoir une liste rouge d'organismes Cmas exclus de la procédure (il y a de réelles dérives dans certains organismes Cmas !!!)

- il faut que la procédure soit souple

- il faut que la procédure concerne également les moniteurs FSGT

Sur la base de ces observations, un projet est lancé. Les CTR sont chargées d'étudier les éléments de la procédure, de façon à finaliser impérativement cela lors de la prochaine réunion de la CTN.

*Pièce jointe n°3 : reconnaissance de moniteurs Cmas ou Fsgt.*

#### **5) Recycleurs fermés : Résultats du groupe de travail (EB) : Décision.**

Le produit est en cours d'achèvement. Les contenus de formation sont terminés, reste l'agrément des constructeurs et l'achat par la FFESSM de « carte CMAS ». Le produit complet et finalisé sera présenté lors de la CTN de septembre 2006.

#### **6) Valorisation des « majors » MF2 pour l'inscription éventuelle en collèges régionaux : Intégration directe ? Décision.**

Ce point est présenté par Jean Louis Blanchard. Il s'agit d'une demande d'étude venant du CDN.

Compte tenu de la notion même d'instructeur (qualités régionales recherchées, « militantisme fédéral », besoins régionaux évolutifs, etc...) une intégration directe paraît mal appropriée pour répondre au vrai fond du problème (rajeunissement, féminisation, etc...)

Vote concernant l'intégration directe des majors MF2 en stage IR :

Unanimité contre.

MAIS : la CTN est très sensible au problème du rajeunissement, de la féminisation, et pourquoi pas des qualités latentes éventuellement décelables chez certains majors de promotion MF2. Aussi, la motion suivante est mise au vote :

**Motion : Compte tenu de la volonté de féminisation et de rajeunissement des collègues d'instructeurs demandée par le CDN à la CTN, cette dernière recommande aux régions de prêter une attention particulière aux jeunes candidats, aux féminines et aux majors de promotion reçus au MF2.**

Contre : Sud Atlantique et Est.

Pour : toutes les autres régions représentées.

La motion est donc adoptée, et devra figurer dans les recommandations du CDN.

#### **7) Projet BD : Le point.**

Ce projet a démarré en janvier 2006. Jean-Louis Blanchard a passé convention avec les auteurs sur la base des conclusions de la CTN de janvier 2006. A ce jour, le projet est en cours..

#### **8) RIPE 2006 : Le point.**

C'est la première organisation de la nouvelle formule des RIPE. La transversalité entre toutes les commissions fédérales en sera le point fort.

Les conditions d'inscription et la présentation de la manifestation ont été envoyées aux clubs par courrier. Elles sont consultables sur le site de la FFESSM. Enfin, une communication est faite dans CTN-info de Subaqua.

Compte tenu de la qualité « nationale » de cette manifestation et de l'importance de la présence de jeunes représentant toutes les régions, Il est rappelé aux CTR le rôle capital des responsables régionaux plongée enfants ou jeunes, en termes de mission d'incitation à participer aux RIPE.

#### **9) Rénovation de la filière professionnelle : Le point.**

Jean-Louis Blanchard rappelle l'objectif d'une nouvelle organisation de la filière professionnelle en trois niveaux (Cereq 4, 3 et 2). Les travaux actuels ont finalisé le niveau 3 Céreq. Mais la SPCCP n'est pas rentré dans la construction des niveaux Céreq 4 et 2, car d'autres travaux l'ont occupée :

- préparation d'une « note pour la réforme de la filière professionnelle de plongée de loisirs », servant de « note d'opportunité pour les niveaux 3 et 2 Céreq ».
- -préparation d'une « note d'opportunité pour la création d'un niveau 4 Céreq en plongée subaquatique de loisirs ».

Sans trop rentrer dans les détails, ces notes d'opportunité sont les documents nécessaires pour obtenir l'accord formel de la CPC (Commission Professionnelle Consultative), laquelle ouvre ensuite la voie à la rédaction d'un référentiel professionnel.

En ce qui concerne la CTN, il apparaît donc que nous ne sommes pas pris de court. Les questions générales et les thèmes généraux proposés par JL Blanchard aux CTR d'une part, au Collège national des instructeurs d'autre part, sont parfaitement d'actualité, et on attend les retours pour l'automne 2006.

#### **10) Infos :**

- Saisie en ligne des examens régionaux par le président de CTR.

Cette possibilité devrait être offerte à partir de juillet 2006. Le prototype du protocole de fonctionnement est inséré en pièces jointes ; il sera finalisé sur la base des remarques formulées.

*Pièce jointe n°4 : saisie en ligne examens régionaux.*

- Relations FFESSM / Air liquide.

Sur la base des rencontres programmées par JL Blanchard, un partenariat est envisagé avec cette société. L'amélioration de la lisibilité des revendeurs doit être un des premiers effets. Les points à négocier en priorité sont les suivants :

Le listing complet des revendeurs sera diffusé.

La vente d'hélium et d'oxygène à prix compétitifs.

Oxygénothérapie : il manque un produit adapté à la plongée en France, Air liquide pourrait proposer une solution.

- Stage initial national MF2 supplémentaire

Depuis quelques années la Commission Technique Nationale s'interroge sur la pertinence de 2 stages initiaux nationaux MF2 durant la même période de printemps (Niolon et Hendaye une année, Niolon et Trébeurden l'autre année). Cette situation génère deux remarques :

- d'une part il y a une situation de « concurrence » entre deux centres nationaux, seulement légitimée par des contraintes de distance géographique pour les candidats potentiels
- d'autre part, il y a une perte de performance dans la préparation globale, due au fait que l'intervalle entre la fin du stage initial national de printemps et le début du stage final est court et mal géré par les candidats de l'année. Certains candidats planifient différemment leur progression en ne se présentant pas au stage final MF2 et à l'examen la même année que celle du stage initial, alors que pour d'autres, l'ensemble de la procédure dans une même année civile semble opportune.
- enfin, un stage initial national MF2 à l'entrée de l'hiver pourrait séduire les candidats qui veulent davantage étaler leur préparation en amont du stage final et de l'examen MF2.

Quoi qu'il en soit, et dans le but d'enrichir les possibilités de filières proposées aux candidats MF2, la CTN propose que, désormais, les stages initiaux nationaux soient répartis ainsi :

- chaque année, Niolon reçoit le stage initial national MF2 de printemps
- chaque année, Hendaye et Trébeurden reçoivent alternativement le stage initial national MF2 de l'automne ; l'année en question précède celle où le centre concerné reçoit le stage final et l'examen MF2.

Pour l'année 2006, il y a donc un complément au calendrier national :

- Stage initial national MF2 à Trébeurden du lundi 30 octobre au samedi 04 novembre inclus.

Le calendrier national sera modifié en conséquence.

Les inscriptions seront à adresser directement au centre fédéral régional de Trébeurden.

Modification du Manuel du Moniteur, chapitre MF2, paragraphe « stage initial MF2 » :

La phrase suivante est supprimée :

— Les stages initiaux nationaux sont organisés par la CTN ; ils ont lieu en 6 jours pleins et suivis. En ce qui concerne la métropole, ils sont organisés là où dans la même année a lieu un examen MF2, évidemment en amont de l'examen.

Elle est remplacée par la phrase :

— Les stages initiaux nationaux sont organisés par la CTN ; ils ont lieu en 6 jours pleins et suivis. En ce qui concerne la métropole, ils sont organisés là où, soit dans la même année soit dans l'année qui suit, a lieu un examen MF2.

- Séminaire « transversalité » de mars 2006 : Les suites à donner.

La réunion de l'ensemble des commissions nationales sera reconduite une fois l'an, à la demande du comité directeur national. Beaucoup de pistes sont d'ores et déjà définies. L'intérêt de la méthode est de permettre des « ponts » entre les encadrants des différentes commissions, permettant ainsi une meilleure souplesse du système.

## **11) Questions diverses :**

- Règlement intérieur de la CTN : Harmonisation avec les nouveaux textes.

Cette mise à jour est systématisée à mesure des modifications des textes.

- Caractère obligatoire du RIFAP.

La détention du RIFAP est obligatoire pour chaque examen à partir du niveau 3. Il convient de le vérifier, au même titre que toutes les pièces à fournir, sans préjuger que le candidat en est déjà titulaire. Par exemple, certaines passerelles permettent d'acquérir le niveau 3 sans le RIFAP. On a donc des candidats ayant le niveau 3, se présentant au niveau 4 ou à l'initiateur, n'ayant pas le RIFAP ; ces candidats doivent donc passer le RIFAP avant d'entrer en niveau 4. Idem pour les

attestations de niveau 4 délivrées par l'ANMP et permettant de présenter le MF1 FFESSM. De tels candidats sont effectivement niveau 4, mais n'ont pas le RIFAP ; il faut donc qu'ils le passent !

▪ **Nitrox pour jurys d'examens air ? Décision.**

Rappelons que, en ce qui concerne les candidats, la situation est claire, puisque : (extrait du PV du CDN du 16 octobre 2004), "Tout ce qui relève de l'enseignement des brevets de plongée du niv1 au MF1 se passe à l'air. Il semble important de respecter l'objectif des groupes d'épreuves notamment en ce qui concerne les épreuves d'adaptation à la profondeur pour lesquelles l'air comprimé ne peut être que le gaz utilisé." On peut d'ailleurs souligner la coquille, qui couvre le champ du niv1 au MF1, alors qu'il faudrait dire « du niv1 au MF2 ».

Un jury d'examen peut-il employer un Nitrox adapté à son profil de plongée ?

Le mélange Nitrox en circuit ouvert est autorisé pour le jury, dans la mesure où il reste compatible avec la profondeur maximale pouvant être atteinte sur l'atelier.

Décision : Oui à l'unanimité des présents et représentés.

Commentaire : la profondeur maximale n'est pas celle de l'atelier, mais celle que pourrait atteindre l'atelier pendant les exercices. Exemple : atelier 40 mètres de l'examen niveau 4. Si cet atelier est organisé sur un fond de 50 mètres, le mélange nitrox utilisé doit permettre l'accès à 50 mètres !

Commentaire bis : dans la configuration acceptée ci-dessus, les conséquences réglementaires sont importantes : rattachement à l'arrêté du 9 juillet 2004, qualification adaptée du DP, etc...

Un jury d'examen peut-il utiliser une bouteille « Pony » ?

Compte tenu de l'hétérogénéité de ce type de matériel en terme d'encombrement, de grément, de pratique, et de risque d'utilisation de détendeur à mélange suroxygéné à des profondeurs inopportunes lors d'exercices divers (assistance, sauvetage, etc...), la décision est :

Non à l'unanimité des présents et représentés.

Pour toute qualification, formation ou examen en circuit ouvert à l'air, un jury d'examen peut-il employer un : recycleur ?

Non à l'unanimité des présents et représentés.

▪ **Licence FFESSM obligatoire pour délivrance toutes qualifications et diplômes.**

Rappel : la licence est obligatoire, tant pour délivrer les qualifications et diplômes fédéraux, que pour les recevoir. Y compris pour les diplômes ou qualifs « enfants ».

▪ **Conditions de validation des 12 plongées en autonomie préalables à l'examen.**

À la demande de Jean Michel Oyhenart, témoin de nombreuses dérives sur la validation des 12 plongées en autonomie préalables à l'examen d'initiateur, un débat est mené sur ce point précis.

Suite à ce débat, il est décidé que ces plongées ne peuvent être validées que par un E3 reconnu par le comité consultatif. Le texte à insérer dans le chapitre « initiateur du Manuel du Moniteur est :

*Avoir effectué au minimum 12 plongées en autonomie, désignées comme telles sur le carnet de plongée du candidat ou de la candidate et validées comme telles par un E3 minimum (au sens entendu par l'arrêté de 1998 et ses annexes, à savoir : E3 minimum disposant d'un diplôme délivré par un des membres du Comité Consultatif de l'Enseignement Sportif de la Plongée Subaquatique en France).*

*ATTENTION ! Le fait d'être plongeur Niveau 3 n'exclut en rien la justification de ces 12 plongées signées comme étant réalisées en autonomie.*

**La prochaine réunion de CTN est fixée au samedi 23 septembre 2006, à Marignane ou à Paris Orly.**

Le secrétaire de la CTN, Denis Rançon.

## **Procès Verbal de la réunion de la Commission Technique Nationale Samedi 23 septembre 2006, Marignane**

**Diffusion :** Présidents de Commissions Techniques Régionales, Délégué du Collège des IN, Denis Rançon secrétariat CTN, Yvon Fauvel suppléant CTN, René Cavallo gestion budget CTN.

**Pour info :** Président de la FFESSM, DTN, représentant du CDN à la CTN, Médecin Fédéral National, Président de la Commission Médicale et de Prévention Nationale.

Membres du CDN, Instructeurs Nationaux.

### **Représentation des régions**

Atlantique Sud :	Jean Louis DINDINAUD
Bretagne Pays de la Loire :	Pascal YAN
Centre :	Pascal YAN
Corse :	Rodolphe GRISEY
Côte d'Azur :	Philippe BERNARDI
Est :	Michel GAUCHET
Guadeloupe :	Jean Louis BLANCHARD
Ile de France, Picardie :	Patrice LAMERAT
Pyrénées Méditerranée :	Jean Pierre MONTSENY
Martinique :	Jean Louis BLANCHARD
Nouvelle Calédonie :	Jean Louis DINDINAUD
Nord, Pas de Calais :	Bruno ANGELS
Normandie :	Bertrand MARTIN
Polynésie :	René CAVALLO
Provence Alpes :	Daniel HURON
Rhône, Alpes, Bourgogne, Auvergne :	Gérard LAMBERT
La Réunion :	Jean Louis BLANCHARD

### **Sont également présents :**

BAHUET Eric, IN, groupe de travail « recycleurs ». BERGMANN Eric, représentant de la CMPN. BRETON Patricia, IN. CHAUVIERE Pascal, IN. DEPIT Gérard, IN. DUBOC Claude, IN et responsable des sujets MF2. FAUVEL Yvon, IN et suppléant de la CTN. FERCHAUD Christian, IN. GRANDJEAN Bruno, président de la CMPN. JEAN Ruddy, IN. MONESTIEZ Pascal, IN et délégué plongée enfants. NOEL Thierry, IN. MONTAGNON Jean Pierre, IN et référent TIV. PUIG Gérard, IN. RANCON Denis, IN et chargé du secrétariat de la CTN. SENDRA Xavier, DTN.

### **Sont excusés :**

Roland BLANC, président de la FFESSM. Claude MARTIN, IN et CTS Atlantique Sud. Jean Claude CAYOL, IN et référent pour les rapports de jurys MF2. André GROUSSET, médecin fédéral national.

La réunion est animée par Jean Louis BLANCHARD, président de la commission technique nationale.

## 0) Quelques nouvelles :

Jean Louis Blanchard, après avoir accueilli et remercié les participants, présente le nouveau directeur technique national : Xavier Sandra, qui a pris la succession de René Cavallo au mois de septembre.

Patricia Breton prend la relève de Xavier au poste de conseiller technique à l'UCPA, après 15 ans passés au CREPS d'Antibes.

Jean Louis Dindinaud souhaite adresser au nom de Claude Martin (retenu à Paris pour la nage avec palmes) les plus vifs remerciements aux personnes ayant soutenu sa candidature au poste de DTN.

### 1) Approbation du PV de la réunion de la CTN du 06 juin 2006.

Le procès verbal de la réunion de la CTN du 06 juin 2006 à Marignane est adopté à l'unanimité des présents et des représentés.

### 2) Certifications FFESSM par certains moniteurs CMAS : Décision.

Les fédérations CMAS européennes ne pratiquent pas la reconnaissance totale et mutuelle de leurs moniteurs. En fait, beaucoup sont plus « sévères » qu'en France puisque non seulement elles ne donnent pas possibilité de délivrer des diplômes, mais elles ne donnent même pas directement de prérogatives pédagogiques, alors que nous le faisons en France (annexes de l'arrêté du 22 juin 1998).

De ce fait, malgré les apparences, la France n'a pas beaucoup de leçons à recevoir en terme d'ouverture européenne.

La FFESSM, dans le total respect des arrêtés, reconnaît les moniteurs CMAS comme ayant plein droit d'enseignement, dès lors qu'ils sont membres de la FFESSM et suivent les règles prévues (certificat médical, notion de Directeur de Plongée, seul fondé à autoriser ou pas telle ou telle plongée, etc...).

En revanche, concernant les conditions de certification au sein de la FFESSM, notre fédération n'autorise pas ces moniteurs à délivrer nos propres diplômes.

Notons que la même situation concerne les moniteurs FSGT, et qu'il convient de régler le problème aussi.

L'objectif de la CTN est de permettre, moyennant conditions, à certains moniteurs CMAS étrangers de pouvoir délivrer les diplômes de plongeurs FFESSM.

- cette ouverture doit concerner les moniteurs CMAS (et FSGT) qui rentrent pour de bon au sein de la FFESSM : licence, activité régulière en association, etc...

- il faut « impliquer » les clubs dans l'affaire. C'est via le président de club, qui atteste d'une activité effective au sein de la FFESSM, que les moniteurs potentiels seront repérables.

- on ne peut pas faire l'économie de la francophonie.

Un projet est présenté par Jean Louis Blanchard.

L'architecture en est débattue et amendée par les représentants des CTR. Après de nombreux remaniements, le projet est proposé pour adoption. Le texte est approuvé à l'unanimité des présents et représentés.

Dans le prototype de la carte délivrée à ces moniteurs Cmas à l'issue du cursus d'intégration, il est précisé « moniteur associé », en lieu et place de « moniteur fédéral associé ».

C'est le texte approuvé qui figure en pièce jointe.

*Pièce jointe 1.*

### 3) Recycleurs fermés : Résultats du groupe de travail.

Eric Bahuet fait le point sur l'état d'avancement des travaux. La principale difficulté réside dans l'intégration de ce cursus d'enseignement au sein de l'architecture existante, aussi bien du point de vue réglementaire (arrêté du 9 juillet 2004), que du point de vue des cursus déjà publiés dans le manuel du moniteur (qualifications trimix élémentaire et trimix notamment).

Le contenu de formation proposé est conçu pour des appareils recycleurs de type circuit fermé à gestion électronique.

Il s'applique aux appareils de ce type, distribués en France, correspondant aux spécifications de l'arrêté du 9 juillet 2004.

Appareils concernés : les recycleurs « inspiration classic », « inspiration vision » et « évolution" (constructeur Ambient Pressure Diving Ltd.).

En terme d'enseignement et de pratique, il faut une qualification pour l' « inspiration classic », et une même qualification couvrant à la fois l' « inspiration vision » et l' « évolution ».

Ce matériel utilise des gaz différents, le mélange inspiré définit donc les différents niveaux de plongeurs et de moniteurs l'utilisant.

Chacun des appareils listés ci-dessus peut fonctionner en diluant air, ou en diluant trimix élémentaire, ou en diluant trimix. Ce qui génère **6 qualifications distinctes pour les plongeurs.**

En revanche, concernant les moniteurs, on peut retenir **deux qualifications** : on décide que chaque moniteur est formé sur les trois types d'appareil, et ce qui différencie leur qualification est qu'ils enseignent ou pas le trimix élémentaire et le trimix.

Six qualifications de plongeurs se dégagent :

- Plongeur CCR inspiration classic nitrox
- Plongeur CCR inspiration vision, ou évolution nitrox
- Plongeur CCR inspiration classic trimix élémentaire
- Plongeur CCR inspiration vision ou évolution, trimix élémentaire
- Plongeur CCR inspiration classic trimix
- Plongeur CCR inspiration vision ou évolution, trimix

Deux qualifications de moniteurs sont proposées :

- Moniteur CCR inspiration (classic, vision) ou évolution, nitrox.
- Moniteur CCR inspiration (classic, vision) ou évolution, trimix.

*Remarque : notons que la première qualification est accessible à partir du E3 fédéral, alors que la seconde ne l'est qu'à partir du E4 fédéral (les qualifications entraînant la formation au delà de l'espace lointain).*

Enfin, une qualification de formateur de cadres est nécessaire :

- Moniteur CCR formateur de cadres (compétence sur l'ensemble de la gamme et des mélanges).

*Remarque : accessible à partir du E4 fédéral+moniteur CCR trimix, suivant cursus en cours de définition.*

Le cœur du dispositif est composé de quatre compétences génériques :

Théorie.  
Gestion du matériel.  
Plongée au recycleur.  
Spécificité de l'appareil.

Les différentes qualifications de plongeurs et de moniteurs, sur les différents mélanges, sont présentées et détaillées. Il reste un point d'achoppement au niveau de la relation avec les constructeurs qui, semble t'il, ont développé des formations propres. Ces formations « constructeur » ne sont pas à l'heure actuelle en phase avec la philosophie fédérale.

Côté CMAS, il existe 2 types de cartes CMAS pour le circuit fermé :

1 - CMAS CLOSED CIRCUIT REBREATHER DIVER

2 - CMAS CLOSED CIRCUIT REBREATHER INSTRUCTOR

On peut imaginer : une face présentant la qualification fédérale précise (Ex1 : Plongeur Recycleur circuit fermé Inspiration Air. Ex2 : Moniteur Recycleur circuit fermé Inspiration Vision & Évolution Trimix), et une face CMAS générique :

CMAS CLOSED CIRCUIT REBREATHER DIVER  
CMAS CLOSED CIRCUIT REBREATHER INSTRUCTOR

Un travail reste à fournir afin de lisser le projet final. (nouvelles rencontres avec le constructeur, administration des futures cartes, relations avec la Cmas)

Ce qui est présenté et proposé au vote :

- les contenus de formation en quatre compétences (trois compétences générales, et une compétence spécifique à chacun des appareils).
- le fait que Eric Bahuet et Jean-Louis Blanchard sont chargés de préciser l'architecture globale et de lisser le projet final

- le fait que, moyennant les compétences validées par la CTN et l'architecture globale reprecisée, ces produits nouveaux seraient mis en circulation au 1 janvier 2007.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.  
*Pièce jointe 2.*

### **R.I.P.E. 2006 : Le point.**

Pascal MONESTIEZ : [monestiez@avignon.inra.fr](mailto:monestiez@avignon.inra.fr)

Le déroulement est confirmé du 26 au 29 octobre 2006 à Niolon.

Public concerné : La tranche d'âge entre 12 et 16 ans.

Le fonctionnement est prévu en transversalité avec toutes les commissions, avec des ateliers simultanés.

Les objectifs initiaux seront vraisemblablement tenus, tout au moins aux environs de 90% pour ce qui est de la fréquentation.

Il est possible, dans la limite des places disponibles, d'accueillir des encadrants souhaitant s'informer sur la plongée enfants.

René Cavallo souligne l'importance de la communication interne au comité Provence / Alpes au sujet de cette organisation.

#### **4) Saisie en ligne des examens régionaux par les présidents de CTR : Retour d'expérience.**

Jean Pierre Montagnon fait le point sur l'expérience de saisie en ligne des examens régionaux.

Le système de saisie est détaillé et explicité. Quelques détails restent à aménager, la période de test est prolongée.

Question soulevée (mais non inscrite à l'ordre du jour) : les présidents de CTR souhaitent avoir accès à la base de données fédérale.

#### **5) Intervention de la CMPN :**

##### **Accidentologie des RSE :**

Eric Bergman attire l'attention de l'assemblée sur des accidents recensés entre Marseille et Toulon pendant des examens. Mis à part des défaillances physiques, les épreuves dans leur ensemble sont bien contrôlées par les jurys.

Toutefois, quelques cas sont encore recensés lors d'épreuves de RSE.

Jean Louis Blanchard commente ces réflexions en précisant qu'à présent, La RSE est arrêtée avant la surface, dans la zone des 6-3 mètres, et que l'organisation des jurys en « noria » a été abandonnée.

Malgré tout explique Eric, cet exercice est difficile à contrôler.

René Cavallo et Yvon Fauvel précisent que cet apprentissage a sans doute permis d'éviter des accidents graves, et qu'il est malheureusement difficile de quantifier la portée du caractère préventif de la maîtrise de la RSE.

Bruno Grandjean précise que la RSE représente 8% des accidents de plongée en enseignement, et 1,5% des accidents en plongée en général.

Jean Louis Blanchard a le sentiment que cet exercice est fondamental dans la formation du plongeur.

Yvon Fauvel pense que cette formation est plus ou moins évincée, car réputée scabreuse, ce qui conduit à un apprentissage insuffisant, et explique peut être les problèmes rencontrés en examen.

Un rappel sera publié dans Subaqua, afin de sensibiliser les formateurs et les stagiaires.

##### **Certificats médicaux :**

Bruno Grandjean pose une question à propos du certificat médical. Doit on exiger le certificat original ?

Les certificats médicaux fournis par les candidats aux examens doivent être des originaux, comme précisé dans le manuel du moniteur, au chapitre « généralités ».

Pour la plongée exploration, cet aspect sera débattu lors de la prochaine réunion de CTN.

A la question des certificats médicaux « avec restriction » (ex. : non contre-indication à la plongée jusqu'à 20 mètres), Bruno Grandjean répond que le seul cas où un tel certificat peut être accepté est uniquement à la condition que ce certificat soit rédigé sur le formulaire publié sur la notice d'information du dirigeant de club.

Est-il possible de traduire les certificats médicaux en anglais ?  
 Cette question n'est pas du ressort de la CTN.

Certificat médical de l'enfant de 12 ans entrant en formation plongeur d'or : Pourquoi n'y a-t'il pas de certificat médical préalable, alors que ce certificat est demandé pour un enfant de 12 ans entrant en formation de niveau 1 ? Cette question sera débattue lors de la prochaine réunion de la CTN.

#### **Devoir d'information avant un baptême de plongée :**

Bruno Grandjean attire l'attention sur l'obligation d'information préalable du baptisé par son moniteur de plongée.

Cette information est effectivement délivrée, cependant les modalités sont différentes selon les structures. (orales ou écrites) Une réflexion sur ce sujet sera portée lors de la prochaine réunion de CTN . Cette question sera posée, dans l'attente, aux juristes de la fédération.

### **6) La « samba » est au programme : Décision.**

Claude Duboc présente une réflexion sur un accident atypique appelé « samba ». Cet accident reflète un état d'hypoxie en sortie d'apnée. Bien connu des apnéistes, cette « samba » a été constatée lors d'une épreuve d'apnée sur un examen de MF2.

Les principaux symptômes, bien qu'inconstants, sont décrits par la commission apnée.

Il convient de prendre en considération ce risque de deux façons :

- a) Prise en compte de la connaissance de ce phénomène de la « samba », appelé *manifestation pré-syncopale* dans le cursus de formation du niveau 4 et du MF2, connaissances théoriques.
- b) Prise en compte de ce phénomène de la « samba » pendant certaines épreuves pratiques d'apnée (niveau 4, et MF2) :

Pendant un examen, à l'issue d'une apnée, le candidat doit :

- Faire le signe OK
- Articuler distinctement son nom.
- Rester à la disposition du jury durant 30 secondes.

La syncope consécutive à l'épreuve d'apnée est éliminatoire pour l'examen de niveau 4 et de MF2.

Adopté à l'unanimité des présents et représentés.

*Pièce jointe 3.*

### **7) Informations :**

#### **Rénovation de la filière professionnelle : Le point.**

Jean Louis Blanchard développe l'état d'avancement de ce projet. Les orientations souhaitées par la fédération, pour ce qui concerne les futurs niveaux 4 et Niveau 2 CEREQ, ont été transmises au ministère.

*Pièce jointe 4.*

Pour le niveau 3, l'architecture est à présent arrêtée.

Ces orientations sont présentées et commentées. Les retours des régions sont attendus pour la prochaine réunion de CTN. Ce sujet sera le corps de cette réunion.

Afin d'aider la réflexion, il est convenu que Jean-Louis Blanchard fournit un document faisant la synthèse de la situation actuelle, à partir des documents globaux.

*Pièce jointe 5 : Extraits (8 pages) de la note sur la rénovation de la filière professionnelle « plongée subaquatique de loisirs ».*

#### **Dossier secourisme : Point et projets.**

Nouvelles formations : L'AFPCPSAM et le CFAPSE seront à terme remplacés par de nouvelles formations définissant 3 niveaux de premiers secours en équipe ( PSE) PSE 1, PSE 2, PSE 3.

Au Ministère de l'Intérieur, les référentiels pédagogiques (RP), et le référentiel technique (RT), sont rédigés et en phase de validation.

Le futur AFPS intègre le DSA.

Les agréments départementaux seront peut être à revoir (nouvelle version de l'AFPS, PSE 1, 2, 3), les bons retours effectués jusqu'alors par les comités départementaux laissent augurer une reconduction de l'agrément départementalisé accordé à la FFESSM.

A ce sujet, une enquête nationale tournée vers les CODEP est diligentée par Jean-Louis Blanchard, Cela afin de répondre à une demande de renseignements émanant du Ministère de l'Intérieur.

*Pièce jointe 6.*

### **Projet B.D. / Le point.**

En l'absence d'éléments probants, ce point est reporté à la prochaine réunion de CTN.

### **Délivrance de certains niveaux d'apnée par les enseignants techniques.**

Les enseignants techniques formant les plongeurs, y compris sur des compétences d'apnée, il est cohérent de leur reconnaître la possibilité de valider certains niveau définis par la commission apnée.

Ainsi, les enseignants de la commission technique, dès le E1, sont reconnus compétents pour délivrer :

Les deux cartes de « rando.subaquatique ».

Le niveau 1 apnée.

Le niveau 2 apnée.

Ces qualifications sont menées sur une profondeur maximum maximale de 6 mètres.

Pour les contenus de formation et les modalités de certification, il suffit de se rapprocher de la Commission Nationale d'Apnée : voir site par lien à partir du site de la FFESSM.

## **8) Les questions de prospective posées par le président de la CTN : Des retours ?**

Voir point 8 ci-dessus : **Rénovation de la filière professionnelle.**

## **9) Recrutement INS 2007 : Estimations, comparaison argumentée des besoins régionaux.**

Les besoins nationaux sont nuls. En effet, nous sommes confrontés à une inadéquation entre les besoins et les demandes. Durant l'année 2006, environ 10 IN ont été refusés sur chaque action MF2, qu'il s'agisse de stage ou d'examens. En terme de ressources humaines, le Collège national, du moins dans sa définition actuelle, couvre largement les besoins !

Il y a actuellement 97 instructeurs nationaux en activité.

Après un tour de table, la CTR Corse souhaite proposer un candidat, ainsi que les CTR Ile de France, Côte d'Azur, Pyrénées Méditerranée, Ile de la Réunion, Provence Alpes. La Réunion fait même état d'un besoin de 2 IN supplémentaires !

Nous nous trouverions alors avec 7 candidatures, et c'est trop !

Jean-Louis Blanchard va consulter encore, notamment pour renvoyer les demandeurs à leurs besoins réels et argumentés (nombre de sessions MF1 par an, nombre d'IN déjà présents, etc..).

Si, malgré la concertation, le nombre de dossiers déposés en décembre dépassait le nombre d'INS à pourvoir, c'est bien entendu le vote qui départagerait les candidats, conformément au règlement intérieur du Collège.

## **10) Questions diverses :**

- **Le P 5 : Eclaircir les conditions d'accès.**

Dans l'objectif de clarifier les conditions d'accès à la qualification « P5 FFESSM » il est nécessaire de préciser le texte existant. Il est décidé de modifier le texte concernant le P5 dans le manuel du moniteur.

Cette décision est prise à l'unanimité des présents et représentés.

Voici les nouvelles données à inclure dans le texte :

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

1) Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité à la date de la délivrance de la qualification de plongeur niveau 5.

2) Etre âgé de 18 ans au moins.

3) Etre titulaire au minimum du niveau IV de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence (exclusivement : niveau 4 délivré par la FSGT, ou par l'ANMP, ou par le SNMP).

#### PREROGATIVES

Elles sont définies par l'arrêté du 22 juin 1998, modifié 2000.

Les prérogatives attachées à cette fonction ne peuvent être exercées qu'à titre bénévole dans un club et avec l'accord du Président de ce club.

#### CONDITIONS DE DELIVRANCE

Cette qualification est délivrée par un moniteur Fédéral 1er degré ou un BEES 1 licencié. Elle est contresignée par le Président du club.

Etc.....

- **Signature ou non du président de la CTR dans le livret pédagogique MF1.**

Question posée par la commission technique Bretagne-Pays de Loire. Après un tour de table, il est décidé de s'en tenir à ce qui existe déjà dans le livret pédagogique :

- en page 1 : signature du président de la CTR ou de son représentant dûment désigné.

- **Adaptation de la procédure des épreuves de la DTH pour coller au contenu du RIFAP.**

Les textes définissant les épreuves de DTH aux différents niveaux (initiateur, niveau 4, MF 2) présentent des différences, et il devient nécessaire de les harmoniser surtout en ce qui concerne la phase de tractage et surtout la fin d'une DTH.

Après débat, il est décidé à l'unanimité que (aussi bien dans le cursus initiateur, niveau 4 capacitaire, MF1, MF2) :

- Un délai minimum de tractage sera fixé par le jury, tenant compte des conditions environnementales
- Ne plus approcher les échelles de trop près
- Ne plus faire les prises d'échelles
- avoir un syncopé dans la situation exacte de ce qui est enseigné dans le RIFAP

*Autre intérêt : renforcement de notre demande d'obligation d'être titulaire du RIFAP pour tous les candidats qui présentent la DTH.*

- **Acceptation ou pas des documents stockés via le web sur des sites privés.**

Certains sites prisés proposent le stockage de données personnelles. Ainsi certains plongeurs peuvent archiver leur carnet de plongée, leurs diplômes, leurs certificats médicaux sur le Web.

Dans la mesure où les pièces demandées doivent être « originales », il est décidé de ne pas accepter les pièces justificatives issues de sites informatiques.

- **Délai minimum de 30 jours pleins entre deux participations d'un candidat à l'examen d'initiateur.**

Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session. (Le non-respect de ce délai, découvert a posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté).

Cette décision est adoptée à l'unanimité des présents et représentés.

- **Cohérence des textes pour les épreuves similaires dans le capacitaire et le MF 2.**

Un effort de cohérence sera fait, notamment au niveau des épreuves pratiques, pour harmoniser les textes existant. Un groupe de travail est constitué. Coordonnateur : Yvon Fauvel, avec Daniel Huron, Pascal YAN, Bertrand Martin.

- **Quelques précisions à apporter au manuel du moniteur :**

**Niveau 4** : Tout candidat conservant une partie de l'examen (pratique ou théorie), peut repasser, dans un délai de 9 mois, la partie (et non le groupe d'épreuves) pour laquelle il a échoué.

Ceci afin de bien faire le distinguo entre la partie pratique et les deux groupes qui la composent : le groupe « condition physique » et le groupe « scaphandre ».

**La prochaine réunion de CTN est fixée au samedi 27 janvier 2007, à Marignane.**

Le secrétaire de la CTN, Denis Rançon.

**ORGANIGRAMME DE LA COMMISSION TECHNIQUE NATIONALE**  
Etat au 23 septembre 2006

	NOM et PRENOM	TEL / FAX	E-MAIL
Président	Jean-Louis BLANCHARD	Tel : 0622730218 Fax : 0490733474	<a href="mailto:jean-louis.blanchard@univ-avignon.fr">jean-louis.blanchard@univ-avignon.fr</a> <a href="mailto:blanchard@mageos.com">blanchard@mageos.com</a>
Vice-Président	Jean-luc BESQUEUT	Tel : 0477216673 Fax : 0477216673	<a href="mailto:cp-ce-rochetaille@wanadoo.fr">cp-ce-rochetaille@wanadoo.fr</a>
Suppléant	Yvon FAUVEL	Tel : 0442676557	<a href="mailto:yvon.fauvel@free.fr">yvon.fauvel@free.fr</a>
Secrétariat	Denis RANCON	Tel : 0611523029 Tel : 0235206183	<a href="mailto:rancon.denis@wanadoo.fr">rancon.denis@wanadoo.fr</a>
Gestion du budget	René CAVALLO	Tel : 0611448456	<a href="mailto:ffessm.provence@laposte.net">ffessm.provence@laposte.net</a>
Site de la CTN	J-P MONTAGNON	Tel: 0610240655	<a href="mailto:jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr">jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr</a>
Rédact. CTN-info	J-L BLANCHARD		
Délégué Collège des IN	Daniel HURON	Tel : 0662029381	<a href="mailto:adnh@aol.com">adnh@aol.com</a>
Sujets d'examens nationaux	Claude DUBOC	Tel : 0491688730 Tel : 0670706858	<a href="mailto:cduboc@libertysurf.fr">cduboc@libertysurf.fr</a>
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL	Tel :0442010801	<a href="mailto:jc.cayol@wanadoo.fr">jc.cayol@wanadoo.fr</a>

**GROUPES DE TRAVAIL**

Plongée enfants	Pascal MONESTIEZ	Tel: 0685926667 Tel : 0490271448	<a href="mailto:monestiez@avignon.inra.fr">monestiez@avignon.inra.fr</a>
Plongée juniors	Pascal ENJALBERT	Tel : 0671465907	<a href="mailto:pascal.enjalbert@wanadoo.fr">pascal.enjalbert@wanadoo.fr</a>
Plongée handicapés	Philippe GRAND	Tel : 0608632889	<a href="mailto:papadlo@wanadoo.fr">papadlo@wanadoo.fr</a>
Plongée jeunes adultes	Philippe BERNARDI	Tel : 0624433337	<a href="mailto:philippe.bernardi@wanadoo.fr">philippe.bernardi@wanadoo.fr</a>
TIV	J-P MONTAGNON	Tel: 0610240655	<a href="mailto:jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr">jean-pierre.montagnon@wanadoo.fr</a>

Site de la CTN :	<a href="http://ctn.ffessm.fr/">http://ctn.ffessm.fr/</a>
------------------	---



## **Compte-rendu d'activité de la Commission Technique Nationale de la FFESSM. Année 2006**

### **Bilan et perspectives**

**Par Jean-Louis BLANCHARD, Président de la CTN**

La première partie de ce compte-rendu d'activités présente de façon quantitative le volume des formations et des certifications réalisées en 2006. Cette présentation génère quelques analyses sur l'évolution des certifications techniques. Y sont évoquées également les actions de type colloque ou concentration d'activité.

Dans la deuxième partie sont examinés point par point les états d'avancement ou de réalisation en 2006 des différents objectifs visés pour les quatre années de l'olympiade.

La troisième partie fait œuvre de prospective et donne une estimation des thèmes à traiter en 2007.

#### **REMERCIEMENTS :**

- Les Présidents de CTR, qui apportent par leur travail toute la qualité et le soutien dont la Commission Technique Nationale se félicite
- Le bureau de la CTN : Jean-Luc Besqueut, Yvon Fauvel, René Cavallo et Denis Rançon
- Xavier Sendra, J-M Broner, J-P Montagnon et le personnel du Siège National
- Alain Delmas, Chargé de mission
- Le Délégué du Collège des Instructeurs Nationaux : Daniel Huron, ainsi que tous les Instructeurs, Moniteurs et Encadrants
- Les Cadres Techniques du Ministère des Sports, dont l'aide est précieuse
- Les divers coordonnateurs des groupes de travail au sein de la CTN
- Le Comité Directeur National et le Président de la FFESSM pour leur constant soutien des projets et des demandes de la CTN.

## Première partie : bilan quantitatif

### Certifications de plongeurs :

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>	2005	2004	2003
Niveau 1	17109	9255	<b>26364</b>	26544	26333	27854
Niveau 2	7023	2858	<b>9881</b>	9862	9945	9907
Niveau 3	3037	968	<b>4005</b>	4044	3963	3864
Niveau 4	852	156	<b>1008</b>	1143	1190	1127

Parmi ces certifications, il est intéressant de repérer celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM / PADI) :

	Total hommes	Total femmes	<b>TOTAL 2006</b>	Rappel 2005
Niveau 1 - passerelle	69	34	103	109
Niveau 2 - passerelle	52	18	70	57
Niveau 3 - passerelle	28	6	34	29

De même, on peut repérer celles qui ont été obtenues par passerelle (FFESSM / SSI) :

	Total hommes	Total femmes	<b>TOTAL 2006</b>	<b>Rappel 2005</b>
Niveau 1 - passerelle	4	1	5	4
Niveau 2 - passerelle	7	3	10	3
Niveau 3 - passerelle	3	0	3	2

### Certifications d'enseignants :

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>	2005	2004	2003
Initiateur club	870	278	<b>1148</b>	1155	1046	1404
Niv 4 + Initiat	860	158	<b>1018</b>	1002	1086	1078

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>	2005	2004	2003
MF1	494	87	<b>581</b>	624	503	501
MF2	63	10	<b>73</b>	55	70	77
B.E.E.S 1	53	12	<b>65</b>	78	56	57
B.E.E.S 2	11	2	<b>13</b>	14	14	18
B.E.E.S.3	0	0	<b>0</b>	1	2	0

### Qualifications Nitrox:

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>	2005	2004	2003
Plongeur nitrox	2790	989	<b>3779</b>	2339	977	509
Nitrox confirmé	1342	291	<b>1633</b>	1250	559	361
Moniteur nitrox	688	107	<b>795</b>	747	418	429

### Qualifications Trimix :

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>	2005	2004	2003
Trim. élémentaire	173	12	<b>185</b>	216		
Plongeur Trimix	25	0	<b>25</b>	38	46	10
Moniteur Trimix	59	2	<b>61</b>	68	148	32

### Qualifications recycleur semi-fermé :

	Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>	2005
Plongeur recycleur	48	4	<b>52</b>	15
Moniteur recycleur	95	8	<b>103</b>	127

### Pack-découverte :

Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>
258	198	<b>456</b>

**Hors pack-découverte, le total général de certifications techniques réalisées par la FFESSM en 2006 est le suivant :**

Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>	Rappel 2005	Rappel 2004	Rappel 2003
35592	15197	<b>50789</b>	49322	46621	47460

Si nous y ajoutons le pack-découverte, le bilan est :

Total Hommes	Total Femmes	<b>TOTAL 2006</b>
35850	15395	<b>51245</b>

Ainsi que le montre la courbe de croissance suivante, l'année 2006 a été très bonne en terme de certifications réalisées :

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Croissance cartes délivrées	49800	49658	47460	46621	49322	51245

Mais une analyse plus fine consiste à comparer l'évolution du nombre de certifications réalisées, par rapport au nombre total de licences délivrées dans l'année. En calculant ce rapport nbre de cartes/nbre de licences, on constate que le nombre de certifications réalisées n'est pas corrélé linéairement au nombre total de licences délivrées. Autrement dit, on a une croissance relative des certifications depuis 2003 :

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Croissance relative	0,32	0,326	0,313	0,319	0,332	0,347

En comparant le nombre de certifications de plongeur niveau 1 et le nombre total de licences délivrées, on constate que ce poste demeure fragile :

Années	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Croissance relative	0,198	0,197	0,185	0,178	0,179	0,179

Enfin, ce sont les qualifications qui se taillent la part du lion, et en particulier le poste nitrox. Cette analyse confirme l'intérêt porté par nos licenciés aux produits positionnés en complément des niveaux de plongeurs et d'enseignants. La Commission Technique continuera dans les années à venir à développer de nouvelles qualifications.

#### T.I.V :

- Stage national de formateurs de TIV à Niolon, du 7 au 9 avril 2006 inclus.

#### Plongée jeunes :

- Séminaire annuel « transversalité » du 17 au 19 mars 2006.
- **RIPE 2006, durée 4 jours, lieu : Niolon, 160 participants, du 26 au 29 octobre 2006**

#### Collège des Instructeurs Nationaux :

- Séminaire national organisé à Montluçon du 9 au 12 novembre 2006 : 46 participants.
- Réunion administrative du Collège National : réalisée le samedi 13 janvier 2007 à Paris.
- Recrutement de 4 Instructeurs Nationaux stagiaires.

Stages et examens de formations de moniteurs deuxième degré : un total de 13 semaines a été consacré à cette action, à laquelle il faut ajouter la participation de la CTN aux stages et examens de BEES 2.

- 1 stage initial national à Hendaye (1 semaine)
- 1 stage initial national à Niolon (1 semaine)
- 1 stage initial national à Trébeurden (1 semaine)
- 2 stages finaux et 2 examens à Niolon (4 semaines)
- 1 stage final et un examen à Hendaye (2 semaines)
- 1 stage final et un examen à Papeete, Polynésie française (2 semaines)
- 1 stage final et un examen à Bouillante, Guadeloupe (2 semaines)

A noter que le total de semaines fournies par les Instructeurs Nationaux est de 169, afin de couvrir l'action.

Réunions plénières de la Commission Technique Nationale :

- 4 réunions ont été organisées en 2006

## **Deuxième partie : Bilan qualitatif**

### 1°) Présentation des postes et des référents :

	NOM et PRENOM
Président	Jean-Louis BLANCHARD
Vice-Président	Jean-Luc BESQUEUT
Suppléant	Yvon FAUVEL
Secrétariat	Denis RANCON
Gestion du budget	René CAVALLO

Site de la CTN	Jean-Pierre MONTAGNON
Rédact. CTN-info	Jean-Louis BLANCHARD
Délégué Collège des IN	Daniel HURON
Sujets d'examens nationaux	Claude DUBOC
Rapport annuel jurys MF2	Jean-Claude CAYOL

Plongée jeunes	Pascal MONESTIEZ et Pascal ENJALBERT
Plongée handicapés	Philippe GRAND
TIV	Jean-Pierre MONTAGNON
Recycleurs circuit fermé	Eric BAHUET

## 2°) construction de contenus de formation précis concernant les niveaux d'enseignants de la FFESSM

### *Initiateur de club :*

- Conditions de validation des 12 plongées en autonomie préalables à l'examen d'initiateur. Ces plongées ne peuvent être validées que par un E3 reconnu par le comité consultatif.
- Délai minimum de 30 jours pleins entre deux participations d'un candidat à l'examen d'initiateur. Un candidat ayant échoué à l'examen ne peut se représenter avant un délai de 30 jours pleins à une autre session. (Le non-respect de ce délai, découvert a posteriori, entraînerait la nullité de l'examen indûment présenté).

### *Capacitaire niveau 4 :*

- Prise en compte de la connaissance du phénomène de la « samba », appelé **manifestation pré-syncope** dans le cursus de formation du niveau 4 et du MF2, connaissances théoriques.
- Prise en compte de ce phénomène de la « samba » pendant certaines épreuves pratiques d'apnée (niveau 4, et MF2):

Pendant un examen, à l'issue d'une apnée, le candidat doit :

Faire le signe OK

Articuler distinctement son nom.

Rester à la disposition du jury durant 30 secondes.

La syncope consécutive à l'épreuve d'apnée est éliminatoire pour l'examen de niveau 4 et de MF2.

- L'épreuve de capelé (niveau 4) n'est pas une épreuve à effectuer en groupe.

### *Plongeur niveau 5 :*

- Modification du texte concernant le P5 dans le Manuel du Moniteur :

#### CONDITIONS DE CANDIDATURE

1) Etre titulaire de la licence FFESSM en cours de validité à la date de la délivrance de la qualif. de plongeur niveau 5.

2) Etre âgé de 18 ans au moins.

3) Etre titulaire au minimum du niveau IV de la FFESSM ou d'un brevet ou attestation admis en équivalence (exclusivement : niveau 4 délivré par la FSGT, ou par l'ANMP, ou par le SNMP).

#### PREROGATIVES

Elles sont définies par l'arrêté du 22 juin 1998, modifié 2000.

Les prérogatives attachées à cette fonction ne peuvent être exercées qu'à titre bénévole dans un club et avec l'accord du Président de ce club.

#### CONDITIONS DE DELIVRANCE

Cette qualification est délivrée par un moniteur Fédéral 1er degré ou un BEES 1 licencié. Elle est contresignée par le Président du club.

#### *MF1 :*

- L'intervalle de temps compris depuis le jour suivant la fin du stage initial, jusqu'au jour précédent le début du stage final, ne peut pas être inférieur à 30 jours pleins

#### *MF2 :*

- Documentation « descriptif des acquis » concernant les épreuves pratiques dans l'examen de MF2.
- Cohérence des textes pour les épreuves similaires dans le capacitaire et le MF 2.

### *Plongée Nitrox :*

- Les « qualifications équivalentes » aux qualifications Nitrox de la FFESSM sont comprises comme étant des qualifications délivrées par les organismes reconnus dans l'arrêté du 22 juin 1998, ainsi que ceux déjà portés aux tableaux d'équivalences, et nuls autres.
- D'autre part, qu'il s'agisse de plongeurs souterrains licenciés à la FFESSM, ou plus généralement de plongeurs présentant des compétences connexes à la plongée aux mélanges (par exemple Marine Nationale, plongeurs classe 3 A et B de l'INPP, etc...), le principe de la prise en compte de l'expérience et des compétences est appliqué. Sous réserve de conformité aux conditions communes (voir les

conditions de candidature dans le Manuel du Moniteur), un dossier est proposé au Bureau de la Commission Technique Nationale. Après éventuel avis favorable, la qualification FFESSM visée est proposée au demandeur.

- Un jury d'examen « air » peut-il employer un Nitrox adapté à son profil de plongée ? Le mélange Nitrox en circuit ouvert est autorisé pour le jury, dans la mesure où il reste compatible avec la profondeur maximale pouvant être atteinte sur l'atelier.

Commentaire : la profondeur maximale n'est pas celle de l'atelier, mais celle que pourrait atteindre l'atelier pendant les exercices. Exemple : atelier 40 mètres de l'examen niveau 4. Si cet atelier est organisé sur un fond de 50 mètres, le mélange nitrox utilisé doit permettre l'accès à 50 mètres !

Commentaire bis : dans la configuration acceptée ci-dessus, les conséquences réglementaires sont importantes : rattachement à l'arrêté du 9 juillet 2004, qualification adaptée du DP, etc...

- Un jury d'examen peut-il utiliser une bouteille « Pony » (déco embarquée) contenant un mélange suroxygéné ?

Compte tenu de l'hétérogénéité de ce type de matériel en terme d'encombrement, de grément, de pratique, et de risque d'utilisation de détendeur à mélange suroxygéné à des profondeurs inopportunes lors d'exercices divers (assistance, sauvetage, etc...), la réponse est non.

### *Plongée avec recycleurs :*

- Création de contenus de formation et de qualifications pour plongée au recycleur en circuit fermé (CCR). Premières certifications : printemps 2007.
- Pour toute qualification, formation ou examen en circuit ouvert à l'air, un jury d'examen peut-il employer un recycleur ? La réponse est non.

### 3°) Collège des Instructeurs fédéraux Nationaux :

- Recrutement d'INS pour 2006, suite à l'estimation et à la comparaison argumentée des besoins régionaux.

Paul TERRIER Comité Bretagne - Pays de Loire

Philippe MARTINOD Comité Rhône Alpes - Bourgogne - Auvergne

Patrick LAMERAT Comité Ile de France - Picardie

Yves GAERTNER Comité EST

- Nominations : Patrick DUMAS, IN 158; Johannes VRIJENS, IN 159.

### 4°) Systèmes de certification en France et hors France

- L'équipe dirigeante de la FFESSM pérennise le principe des passerelles entre niveaux de plongeurs issus de systèmes de certification différents.
- Mise en place d'un canevas d'intégration de certains moniteurs Cmas, ou Fsgt.
- signature de la convention FFESSM / APD, la CTN finalise le nouveau produit fédéral « recycleur circuit fermé à gestion électronique ».
- Un moniteur associé FFESSM + qualif nitrox devient moniteur nitrox Ffessm. Idem pour trimix. Idem pour recycleurs semi-fermés.

### 5°) Travaux en section permanente du Comité Consultatif

- Le Président de la CTN siège avec le DTN René Cavallo, puis Xavier Sendra, dans la SPCCP. La délégation est par ailleurs constituée de Jean-Marc Broner et de Alain Delmas.
- Divers dossiers très importants ont été suivis. Le plus important est sans nul doute celui de la rénovation de la filière professionnelle de la plongée de loisirs, qui est en cours d'élaboration.

### 6°) La plongée enfants et adolescents

- Recherche de transversalité entre Commissions Nationales, et effort accru concernant le poste « ados ».
- Licence FFESSM obligatoire pour délivrance toutes qualifications et diplômes, y compris les produits « enfants ».

### 7°) process

- L'organigramme très structuré de la CTN permet une optimisation de l'efficacité
- Groupes de travail dûment définis avec coordonnateurs repérés
- Mise en place de tâches à dates buttoirs, incorporant les groupes de travail (production d'un projet), les Commissions Techniques Régionales ainsi que tout consultant de fait (instructeurs nationaux, conseillers techniques régionaux, autres commissions) pour la phase de validation.

### 8°) publications réalisées en 2006

- Une actualisation du Manuel du Moniteur (désignée par « manuel du moniteur 2007 »), capitalisant toutes les modifications, a été réalisée. Cette mouture intègre par ailleurs tous les produits nouveaux.
- présentation dans le Manuel du Moniteur des modalités du pack-découverte, en particulier en ce qui concerne les conditions techniques à l'usage des encadrants.
- La famille carnet de plongée / passeport / livret pédagogique / fascicule RIFAP / passeport plongée enfants/ livret pédagogique initiateur, a été rééditée en fonction de l'état des stocks, et est déclinée suivant la même ligne (look, format,...).
- Le rapport annuel 2006 des jurys de MF2 a été mis en ligne fin 2006 sur le site de la CTN.
- Règlement et charte des jurys régionaux et nationaux d'examens relevant de la technique.

### 9°) communication

- Pérennisation de CTN-INFO, véritable vitrine de la CTN au sein de la revue fédérale Subaqua.
- Gestion des courriers (réponse rapide et documentée aux lettres ou aux E-mail à caractère technique).
- Certains sites prisés proposent le stockage de données personnelles. Ainsi certains plongeurs peuvent archiver leur carnet de plongée, leurs diplômes, leurs certificats médicaux sur le Web. Dans la mesure où les pièces demandées doivent être « originales », il est décidé de ne pas accepter les pièces justificatives issues de sites informatiques.
- Déplacement du Président dans les Régions à l'occasion de colloques, séminaires de moniteurs ou instructeurs
- Succès du site dédié à la technique, en lien avec le site général FFESSM
- Le Président ou son Bureau ont participé à toutes les manifestations nationales, plus tous les jurys d'examen MF2 en métropole et outre mer (cinq sessions en 2006).
- L'essentiel des articles à caractère technique, ainsi que les PV de CTN, ont été publiés sur le site dédié à la Technique.

### 10) divers

- Concernant le tableau des passerelles, équivalences ou autres (par exemple : Sécurité Civile vers Ffessm), les titres sont-ils considérés recevables sans limitation de temps ? Réponse : demander des certificats d'activité du corps d'origine de moins de 3 ans à la date de la demande.

## **Troisième partie : éléments de prospective et estimation des thèmes à traiter en 2007**

### 1°) Prise en charge de tous les dossiers en cours et poursuite de leur avancée

- Priorité d'actions connexes à la plongée enfants et ados : RIPE 2007.
- Projet BD : cette BD, dédiée à la plongée enfants au sein de la FFESSM, doit être un outil de promotion très intéressant pour notre activité.
- Les produits CTN : actualisation en continu du Manuel du Moniteur et du Dirigeant de Club
- gestion et organisation des examens nationaux ; présence des cadres fédéraux dans les examens Jeunesse et Sports.
- Poursuite de l'amélioration de l'insertion des moniteurs fédéraux dans les filières professionnelles
- Consolidation du concept d' « école française de plongée », de l'éthique et du civisme fédéral.
- Intégration de la dimension européenne et internationale des dossiers

- Réflexion sur l'évolution des définitions de poste de nos cadres, en regard de la rénovation de la filière professionnelle de plongée loisirs.
- Suivi de la proposition fédérale en matière de suppression de l'arrêté du 22 juin 1998, au profit d'un nouvel arrêté.
- **prolongation des débats sur des thèmes nouveaux ou contemporains** : les enfants, la féminisation des pratiquants, la randonnée subaquatique, l'apnée...
- promotion de la défense de l'environnement, grâce aux contenus de formation des niveaux de plongeurs.

2°) Poursuite de la publication des contenus de formations et des qualifications fédérales pour la plongée au recycleur

3°) Poursuite de la mise au point de conventions avec divers organismes de certifications, visant à installer des systèmes de passerelles.

4°) consolidation de la communication avec CTN-info et avec le site dédié à la CTN

5°) recherche de transversalité avec les autres Commissions de la FFESSM.

6°) Présentation du calendrier 2007 des actions proposées par la CTN :

### STAGE INITIAUX NATIONAUX :

Stage initial national MF2 à Niolon du dimanche 18 mars 2007 au vendredi 23 mars 2007 inclus.

Stage initial national MF2 à Hendaye du lundi 29 octobre 2007 au samedi 3 novembre 2007 inclus.

### STAGE FINAUX MF2 ET EXAMENS MF2 :

Stage final MF2 à Niolon du dimanche 13 mai 2007 au samedi 19 mai 2007 inclus.

Examen MF2 à Niolon du dimanche 20 mai 2007 au vendredi 25 mai 2007 inclus.

Stage final MF2 à Trébeurden du dimanche 22 juillet 2007 au samedi 28 juillet 2007 inclus.

Examen MF2 à Trébeurden du dimanche 29 juillet 2007 au samedi 4 août 2007 inclus.

Stage final MF2 à Niolon du dimanche 9 septembre 2007 au samedi 15 septembre 2007 inclus.

Examen MF2 à Niolon du dimanche 16 septembre 2007 au vendredi 21 septembre 2007 inclus.

### MF2 OUTRE-MER :

Stage final et examen MF2 dans l'île de la Réunion : du 29 octobre au 13 novembre 2007.

### STAGE NATIONAL FORMATEURS DE TIV :

Dates : 13, 14 et 15 avril 2007

Lieu : Niolon (13)

### RIPE 2007 pendant les vacances scolaires de la Toussaint 2007 :

**Lieu** : centre fédéral de Niolon et centre Vacancier, Carry le Rouet (Bouches du Rhône).

**Dates** : du dimanche 28 octobre au matin, au mercredi 31 octobre en début d'après midi (3 nuits sur place).

**Remarque** : RIPE renouvelées, avec participation des Commissions de la FFESSM.

7°) Projet de stage CCR à gestion électronique Inspiration, Evolution, Vision

Objectif : certifier les premiers moniteurs FFESSM, ainsi que les premiers moniteurs formateurs de cadres.

Public visé : moniteurs FFESSM déjà certifiés sur ces appareils

Conditions : pris en charge partielle ou totale par la CTN

Durée : une semaine

Lieu : centre fédéral de Niolon (13)

Dates : en cours

Jean-Louis Blanchard  
Président de la Commission Technique Nationale